

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 29 mars 2022

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 13

Présents : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD

Votants : 16

Absents excusés : Patrick DUMAS (procuration à Emmanuelle LAURE), Cécile MAGNIN (procuration à Emmanuelle LAURE), Leila MANET (procuration à Fabien JACQUET)

Absents : Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Secrétaire de séance : Janine BAIL

2022_16 - Objet : Vote du budget primitif de l'année 2022 - Boulangerie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de la boulangerie pour l'année 2022, dont les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 99 641,08 €
- Section d'investissement : 558 356,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif de la boulangerie de Saint-Jean-de-Gonville pour l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

